



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 15 janvier 2018

*La Seine-et-Marne, premier département d'Ile-de-France
en construction de logements sociaux après Paris*

En 2018, **3 707 logements locatifs sociaux** (LLS) ont été financés à hauteur de 10,5 millions d'euros par la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne.

Un tiers de ces logements a été financé à destination des ménages très modestes (plus précisément 1 178 LLS financés en (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Après un rythme moyen de production de 2 000 LLS par an jusqu'en 2015, notre département connaît sa troisième année consécutive de construction de logements sociaux à un niveau historiquement élevé (3 837 LLS financés en 2017).

Pour la production de LLS en 2018, 78,2 % de la production a été engagée sur le territoire de communes entrant dans le champ d'application de la loi SRU et deux tiers (soit 2328 LLS) ont été agréés sur des communes SRU déficitaires ou carencées en raison de leur déficit de logements sociaux. L'investissement de certaines communes, dans l'atteinte des objectifs de construction de LLS assignés par la loi, a permis la levée de la carence sur le territoire de quatre communes, à savoir, Collégien, Roissy-en-Brie, Saint-Thibault-Des-Vignes, Lagny-sur-Marne,

Enfin, tout au long de l'année 2018, l'action de l'État en direction du parc privé a permis de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat des seine-et-marnais.

Ainsi, la délégation locale 77 de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) a financé les travaux d'isolation thermique de 680 propriétaires occupants en Seine-et-Marne dans le cadre du programme « **Habiter mieux** ». En outre, dans le cadre de son action en faveur de l'autonomie des personnes, la délégation locale 77 de l'ANAH a financé les travaux d'adaptation de l'habitat aux divers handicaps des 101 propriétaires occupants seine-et-marnais ayant sollicité une aide financière de l'ANAH pour un montant moyen de 4 500 € par dossier.

Pour l'habitat privé des seine-et-marnais, la délégation locale de l'ANAH a mobilisé 7,5 millions d'euros de crédits pour satisfaire des demandes de subvention présentées par les propriétaires modestes et très modestes.

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr